

Rentrée 2018 :

**Visite médicale des élèves de 2^{nde} bac pro CTRM et des élèves en parcours 1 ou 2 ans
candidats aux permis C et CE**

Dans le cadre de leur formation, les élèves de bac pro CTRM doivent passer une visite d'aptitude à la conduite de véhicules lourds. Celle-ci doit être réalisée le plus tôt possible dans l'année scolaire voire idéalement avant le début de celle-ci (été 2018).

La visite doit être faite par un **médecin agréé** par la préfecture de votre département (lien : <http://www.visite-medicale-permis-conduire.org/adresses-des-medecins-agrees/adresses-medecins-agrees-france>) ou taper *médecin agréé permis de conduire groupe lourd* sur un moteur de recherche.

Je vous conseille de demander au médecin, quels documents apporter.

A noter que la visite, d'un coût de 33€ n'est pas prise en charge par la sécurité sociale.

La visite étant valable 2 ans, elle devra être repassée en terminale.

Je vous remercie de me faire parvenir à la rentrée les formulaires d'aptitudes signés par le médecin.

Sincères salutations

Y Coulouarn
Directeur de l'ensemble
Scolaire

A Nicolas
Directeur Délégué à la
Formation Professionnelle